



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007

AVIS DE COURSE SOLITAIRE 2023 5C

2 septembre 2023

la mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à

secretaire@bourg-voile.com

au plus tard le 1 **Septembre 2023.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge ou de conformité.
-

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Néant

4.1 Autres frais : Repas le Samedi soir: 15€

Réservation avant le 31/08/23 20h00 : Yvan Grillet: 06 72 45 36 81

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure fin
02/09/23	8h00	9h00

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	
02/09/23	10h00 barge du CNB	

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront envoyées par mail lors de la réception de l'inscription ou disponibles Samedi 03 Septembre lors de la confirmation de l'inscription.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne et Estuaire Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2023C,

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

BATEAUX HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	> 13,5 et < 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	≥ 20,5

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le Samedi 02 Septembre 2023.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas sera organisé au Club Nautique Bourquais le samedi soir
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean-Rémy Massaly : 0679434032 Yves Lecrenais : 0681339554

mail: secretaire@bourg-voile.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bourg sur gironde	02/09/22	4h39 16h56	9h27 21h48	112 110